Terres Touloises
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 6 AVRIL 2023
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2023-02-08- *FIN (7.1)* **AFFECTATION DEFINITIVE DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2022 AU BUDGET ANNEXE MOBILITE DE L'EXERCICE 2023**

DATE DE CONVOCATION : 30 MARS 2023

DATE DE PUBLICATION : 11 AVRIL 2023

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, dans la grande salle de réunion au 1er étage du Bâtiment 200, site Kléber, à TOUL (54200), sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

Etaient présents :	**FONTAINE André, TARDY Yvan**, **CLAUDON Jean-Louis, PICARD Denis, AMMARI Christelle**, **BONNIN Pierre**, **PIERSON Marianne**, **LELIEVRE Jean Luc, POIRSON Elisabeth**, **STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel**, **CHARTREUX Fabrice** (sauf pour la 2023-02-03**), GUYOT Laurent (**ayant la procuration de PLANCHAIS Viviane), **MAURY Christophe (**ayant la procuration de RADER Audrey-Helen**), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice** (ayant la procuration de SILLAIRE Roger), **DOMINIAK Bernard**, **WINIARSKI Patricia**, **MONALDESCHI Philippe** (ayant la procuration de GASPAR Isabel), **TOUSSAINT André, SITTLER David**, **VANIER Stéphane** (ayant la suppléance de ROSSO Michel), **ARNOULD Raphaël (**ayant la procuration de LALANCE Corinne**)**, **CARON Jean-François, MARIN Karine**, **TAILLY Jérôme (**ayant la procuration de COLLET Thierry**), SAUVAGE Catherine**, **CHENOT Bernard**, **JOUBERT Roger, MANSUY Thierry, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal**, **HENNEBERT Philippe, DURANTAY Corinne** (ayant la suppléance de MANSION François), **MATTE Jean-François**, **COLIN Xavier**, **CHENOT Tony** (à compter de la 2023-02-03), **HARMAND Alde, ADRAYNI Mustapha** (à compter de la 2023-02-03), **ALLOUCHI-GHAZZALE Malika**, **HEYOB Olivier (**ayant la procuration de RIVET Lionel**), ASSFELD LAMAZE Christine**, **DE SANTIS Fabrice**, **CHANTREL Nancy** (ayant la procuration de ERDEM Olivier), **BOCANEGRA Jorge, EZAROIL Fatima**, **BONJEAN Myriam (**ayant la procuration de DICANDIA Chantal**)**, **MOREAU Jean-Louis** (ayant la procuration de MASSELOT Catherine)**, BRETENOUX Patrick, GUEGUEN Marie** (ayant la procuration de LALEVEE Lucette), **MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé**, **FELTEN Daniel**, **COUTEAU Jean-Pierre.**
Etaient excusés :	**COLLET Thierry, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger, RADER Audrey Helen, GASPAR Isabel, ROSSO Michel, LALANCE Corinne, DOHR Hervé, MANSION François, DI CANDIA Chantal, RIVET Lionel, LALEVEE Lucette, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUYOT Gilles.**
Avis de procuration :	**11 avis de procuration.**
Avis de suppléance :	**2 avis de suppléance.**
Secrétaire de séance :	**Christine ASSFELD-LAMAZE**
Nombre de présents :	**Du début à la 2023-02-02 : 52 Présents. Pour la 2023-02-03 : 53 Présents - De la 2023-02-04 à la fin : 54 Présents.**
Nombre de votants :	**Du début à la 2023-02-02 : 63 Votants. Pour la 2023-02-03 : 64 Votants. De la 2023-02-04 à la fin : 65 Votants.**

Mis en ligne le 11/04/2023 a 12h57
REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20230406-2023_02_08-

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2311-5,

Vu le vote du compte administratif 2022,

Les résultats de l'exercice antérieur sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif (CA). Les résultats doivent être reportés ou affectés dès la plus proche décision budgétaire suivant le vote du CA. Si celui-ci intervient avant l'adoption du budget primitif de l'exercice suivant, la reprise des résultats est effectuée de fait dans ce BP.

La reprise du résultat excédentaire de la section de fonctionnement s'effectue dès lors dans les conditions suivantes :

- L'excédent de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement en tenant compte des restes à réaliser, en dépenses et en recettes,
- Le solde disponible peut dès lors être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Le cas échéant, l'exécution du titre de recettes sur le compte 1068 d'affectation des résultats (« Excédents de fonctionnement capitalisés ») ne peut intervenir qu'après le vote du compte administratif et au vu de la délibération d'affectation.

Après avoir entendu et adopté le compte administratif 2022,
Considérant le résultat de l'exercice 2022,
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2022,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- Arrêter les résultats définitifs conformément au compte administratif 2022 et de les affecter comme suit :

Mis en ligne le 11/04/2023 a 12h57
REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20230406-2023_02_08-

BUDGET ANNEXE MOBILITE (71000)

Mouvement réels et d'ordre	Budget cumulé	Résultat reporté de fonctionnement	Titres/mandats émis	Restes à réaliser
Recettes de fonctionnement	4 710 297,31	1 699 297,31	3 309 739,48	
Dépenses de fonctionnement	4 710 297,31		2 704 651,65	
Recettes d'investissement	1 150 664,26		208 708,51	126 000,00
Dépenses d'investissement	1 150 664,26		643 888,85	21 075,74

Résultat de fonctionnement N-1 :

A - Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+605 087,83
B - Résultat antérieur reporté précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+1 699 297,31
C - Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	**+2 304 385,14**

Résultat d'investissement N-1 :

D - Solde d'exécution N-1 précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	
D 001 Besoin de financement	-435 180,34
R 001 Excédent de financement	

Restes à réaliser d'investissement :

E - Solde des restes à réaliser N-1 :	
Besoin de financement	
Excédent de financement	+104 924,26

F - Besoin de financement (le cas échéant) = D + E	**+330 256,08**
C - Reprise des résultats = G + H + I	**+2 304 385,14**
Affectation en réserves R 1068 en investissement (G + H) :	
G - Couverture du besoin de financement F	+330 256,08
H - Affectation complémentaire	+0,00
I - Report en fonctionnement R 002 :	+1 974 129,06
Déficit reporté D 002	0,00

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat				
Section de fonctionnement		Section d'investissement		
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	
D002 : déficit reporté	R002 : excédent reporté	D001 : solde d'exécution N-1	R001 : solde d'exécution N-1	R1068 : excédents capitalisés
0,00	1 974 129,06	435 180,34	0,00	330 256,08

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

Mis en ligne le 11/04/2023 a 12h57
REÇU EN PREFECTURE
le 11/04/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-054-200070563-20230406-2023_02_08-